

AVIS DE MOTION

Règlement numéro 39-11-2021, modifiant le règlement de zonage numéro 39-2009

Avis de motion est donné par Monsieur Marcel Therrien, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 39-11-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 39-2006.

L'objet de ce règlement est d'apporter les modifications requises afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 20-557 portant sur la gestion de la fonction commerciale. Le règlement a aussi pour objet de modifier certaines dispositions suite à la signature de l'entente intermunicipale pour la fourniture de services pour l'inspection et le service d'accompagnement de la bande de protection des rives.

Ces modifications portent, notamment, sur l'ajout de certaines définitions, le retrait de la norme de superficie maximale de plancher pour les bâtiments situés dans les zones à dominance commerciale et les devoirs et pouvoirs de l'inspecteur de rives.

Donné à Saint-Barnabé-Sud ce 10 septembre 2021



Linda Normandeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Linda Normandeau, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis de motion, ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 10 septembre 2021

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 10 septembre 2021



Linda Normandeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière